

travailleurs à traitements et salaires, est passé de 31 p. 100 en 1954 à 45 p. 100 en 1961.

Reflet sur l'économie

Le Régime de pension du Canada est un programme de sécurité sociale conçu de façon réaliste en vue du progrès de notre économie. Après une période de transition d'une durée assez modérée, les personnes de revenu moyen seront assurées d'une pension de retraite raisonnable, en même temps que d'une assurance sociale connexe qui protège les veuves, les orphelins et les personnes qui deviennent invalides. Si notre économie continue à progresser comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, avec la hausse des revenus, en espèces et en valeur réelle, les personnes qui versent une cotisation maintenant peuvent être assurées de pensions qui seront conformes aux niveaux réels du revenu à l'époque de leur retraite.

Selon les circonstances économiques, le régime prévoit un niveau de pensions digne d'une société qui attache beaucoup de valeur à la sécurité et la dignité des gens dont les années de travail sont passées, ou qui subissent la pénible épreuve de la mort ou de l'invalidité du gagne-pain de la famille.

Toute protection au-dessus de ce niveau restera une question de choix individuel. C'est-à-dire que les particuliers, de concert avec les employeurs dans bien des cas, garderont la responsabilité des économies, lesquelles, au fur et à mesure de la hausse des revenus, apporteront à un nombre de plus en plus grand de personnes, selon leurs désirs, de meilleurs revenus.

De cette façon, les gens aident à accumuler des capitaux dont un pays riche et en plein essor a besoin pour continuer à progresser au point de vue économique. Ce rôle des régimes privés de pension, c'est-à-dire d'aider à fournir les économies qui financent les placements, continuera d'être important.

A quelques reprises, on a exprimé des craintes quant aux répercussions des mesures de sécurité sociale sur les économies privées. Ni l'expérience au Canada ni celle des autres pays dont le niveau de développement économique peut s'y comparer sommairement, ne révèlent de répercussions malheureuses dans ce domaine. Au Canada, les premiers grands programmes de sécurité sociale, introduits peu après 1940, n'ont provoqué aucun fléchissement du taux de l'épargne.

De toute façon, les répercussions que pourrait avoir le régime de pension, sont assez restreintes. Elles atteindraient leur maximum si tous les travailleurs, employeurs et ceux qui travaillent à leur compte, payaient leurs cotisations uniquement avec de l'argent qui, autrement, aurait été économisé. Dans cette conjoncture, et s'il n'y avait aucun autre

rajustement, le régime absorberait, en 1966, 5 p. 100 environ des épargnes totales des particuliers et du monde des affaires. Cette situation ne peut se produire parce que, effectivement, les cotisations ne seront pas toutes prises sur les économies. Ce qu'il faut retenir, c'est que même le plus grand effet, lequel est d'ailleurs impossible dans la pratique, ne serait pas très marqué.

Au tout début, il y aura peut-être un certain mouvement des économies personnelles et du monde des affaires aux économies publiques, mais cela restera bien inférieur à 5 p. 100. De plus, pendant plusieurs années, la somme des cotisations perçues dépassera de beaucoup celle des pensions versées, et on accumulera ainsi des réserves. Pendant une dizaine d'années, ou davantage, cette épargne publique qui représente le régime, continuera à dépasser tout effet direct que le versement des cotisations aurait vraisemblablement sur les économies personnelles et celles du monde des affaires. Ainsi les effets de ce nouveau régime, contribueront probablement pendant quelques années à accroître les épargnes totales de la nation.

A la longue, les économies publiques réalisées en vertu du Régime—c'est-à-dire les additions nettes chaque année aux réserves du régime—diminueront progressivement. (C'est d'ailleurs ce qui se passe, toutes choses égales, pour tout régime de pension public ou privé, à mesure qu'il arrive à maturité.) Le régime aura alors pour effet de transférer des revenus des cotisants,—la population au travail,—aux gens à la retraite ou invalides ainsi qu'aux veuves et aux orphelins. On peut s'attendre que la plupart des bénéficiaires dépenseront ce revenu. L'argent viendra de ceux qui sont plus enclins à économiser. Cependant, avec le temps, l'existence du régime fondamental de pension pourrait fort bien favoriser l'idée générale de pensions contributives et mener ainsi à l'expansion de régimes privés supplémentaires. L'autre conséquence nette de l'introduction du Régime de pension du Canada serait donc un taux plus élevé d'épargnes personnelles que cela ne se produirait autrement.

Ce sont là des illustrations des tendances possibles qui pourraient se faire jour. Au cours des quelques prochaines décennies, avec l'accroissement considérable des revenus, il pourrait bien se produire bien des changements dans le modèle des épargnes. Dans l'ensemble, le régime de pension du Canada pourrait, dans une certaine mesure, accroître ou diminuer l'ensemble des épargnes. La direction que prendra cet effet est subordonnée à une multitude de circonstances. Ce qui ne fait pas de doute, c'est que l'ampleur des effets possibles, dans un